PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
des services du cabinet

FICHE EVENEMENT A COMPLETER PAR LES ORGANISATEURS
*et à faire valider par les forces de l'ordre et la ou les mairie(s) concernée(s)**

1 / Présentation de l'évènement

Nom de l'évènement	
Nature de l'évènement (sportif - culturel – musical – religieux – vogue – corso - défilé – autre)	
Dates et horaires	
Commune(s)	
lieu exact : en précisant le type et l'adresse	
Organisateur (préciser si mairie, association, particulier)	
Nom et coordonnées de l'organisateur	
Nom et coordonnées (mobile) du responsable sécurité présent sur site	
Fréquentation estimée en cumul	
Fréquentation maximum estimée en simultané*	
Organisation d'une réunion préparatoire avec tous les acteurs concernés (organisateur, mairie(s), FSI, préfecture ou sous-préfecture, acteurs de sécurité civile…) - Préciser date(s)	

* La fiche doit être accompagnée d'un plan de masse lisible et dûment légendé
En fonction de la fréquentation estimée à l'instant T, la fiche et le plan sont à transmettre à :
- la mairie du lieu de l'évènement si fréquentation en simultanée < 500 personnes et copie à la sous-préfecture ou préfecture (BSI) si la nature et le lieu de l'évènement le requièrent.
- la sous-préfecture ou préfecture (BSI) si fréquentation en simultanée et > 500 personnes mais < 1500 personnes
- la préfecture (BSI) si fréquentation en simultanée > 1 500 personnes

Plus d'infos => https://www.haute-loire.gouv.fr/organisation-departementale-du-suivi-des-a4499.html
BSI : pref-securites@haute-loire.goufr – Yssingeaux : sp-yssingeaux@haute-loire.gouv.fr – Brioude : sp-brioude@haute-loire.gouv.fr

2 / Dispositif de sécurité publique mis en place* :

Menace(s) identifiée(s) : sensibilité de l'évènement en terme de sécurité publique	
Dispositif de sécurité* mis en place par l'organisateur avec l'appui éventuel d'une collectivité territoriale (dispositif anti-intrusion (véhicules, blocs bétons, bornes), contrôle des sacs, Préciser, si la police municipale est mobilisée, pour les communes en étant dotée.	
Conventionnement avec les FSI (police – gendarmerie)	
Dispositif mis en place par les FSI (police - gendarmerie)	
Arrêtés pris par la ou les mairies (circulation – stationnement)	
Gestion, le cas échéant, des parkings et des accès au(x) site (s)	
Travail, le cas échéant, avec les gestionnaires de voiries (département - Etat)	

3 / Dispositif de sécurité civile mis en place* :

Menace(s) identifiée(s) : sensibilité de l'évènement en terme de sécurité civile	
Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) pour les participants/concurrents + le public ** Préciser l'AASC retenue et le dispositif mis en place en fonction du calcul RIS***	
Autres dispositifs mis en place	

Signature de l'organisateur :	Avis du maire :	Avis du SDIS :	Avis des forces de l'ordre :
qui certifie l'exactitude des informations mentionnées dans ce document	☐ favorable ☐ défavorable	☐ favorable ☐ défavorable uniquement pour les évènements de plus de 1500 personnes	☐ favorable ☐ défavorable
	cachet + signature	cachet + signature	cachet + signature

* dispositifs à la charge de l'organisateur et non des services de l'État.
** Seules les associations agréées de sécurité civile (AASC) agréés pour intervenir en Haute-Loire peuvent gérer un DPS dans le département.
*** le ratio d'intervenants secouristes (RIS) permet de définir le type et le dimensionnement du dispositif prévisionnel de secours à personnes à mettre en place. Plus d'infos : https://www.secourisme.net/spip.php?article481